L'Ombelle
EHPAD

# AVIS DE RECRUTEMENT PAR CONCOURS POUR L'ACCES AU GRADE D'INFIRMIER EN SOINS GENERAUX

La Directrice de l'EHPAD de Maringues 63350,
Vu le Code de la Santé Publique,
Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2010-1139 du 29 septembre 2010 modifié portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière,
Vu le décret n°2012-1154 du 15 octobre 2012 modifiant les conditions de publication des avis de concours de divers statuts particuliers de la Fonction Publique Hospitalière,
Vu le tableau des emplois,
Considérant l'avis de vacance de poste publié le 10 février 2025,

**DECIDE**

**Article 1** : L'EHPAD de Maringues organise un recrutement par concours sur titres afin de pourvoir **1 poste** dans le grade des infirmiers en soins généraux.

**Article 2** : Pour se présenter le diplôme d'état d'infirmier est exigé.

**Article 3** : Le concours comprend l'étude du dossier de candidature comportant :

- une copie de pièce d'identité ;
- une copie des titres ou diplômes acquis ;
- une copie de l'inscription ADELI
- une copie de l'inscription à l'ordre des infirmiers ;
- un curriculum vitae détaillé, indiquant les formations suivies, les emplois éventuellement occupés, les stages effectués et, le cas échéant, la nature des activités et travaux réalisés ou auxquels les candidats ont pris part ;
- les différentes fiches d'appréciation des établissements ou des services dans lesquels le candidat a travaillé ;
- une lettre de motivation de deux pages maximum dactylographiées, explicitant l'intérêt du candidat pour les missions, les métiers et les emplois des infirmiers en soins généraux.

Une épreuve d'admission complète ce concours et consiste en un entretien permettant d'apprécier les capacités professionnelles, les motivations et l'aptitude à exercer les missions incombant aux infirmiers en secteur EHPAD. La sélection des candidats est confiée à une commission de trois membres.

**Article 4 :** La date prévisionnelle des entretiens est le **10 juin 2025**
La date prévisionnelle de mise en stage est le **1er juillet 2025**

**Article 5** : A l'issue de l'épreuve orale d'admission, le jury dresse par ordre de mérite la liste de classement des candidats déclarés admis. Il établit éventuellement dans le même ordre une liste complémentaire.

**Article 6** : Les dossiers de candidatures doivent être adressés au plus tard le **9 mai 2025** à la Directrice de **l'EHPAD de Maringues – rue Baudet Lafarge – 63350 MARINGUES**, le cachet de la poste faisant foi, ou déposés contre reçu au service RH de l'EHPAD.

**Article 7** : La Directrice de l'EHPAD, les membres de la commission sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera publiée par affichage dans les locaux de l'établissement et sur son site internet.

**Article 8** : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux qui sera porté devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour l'intéressé et de sa publication pour les tiers.

Maringues, le 7 avril 2025
La Directrice,

Géraldine LAPRUGNE.

L'Ombelle
EHPAD
63350 MARINGUES